

Banlieues : les raisons de la colère

Le bilan des événements qui ont secoué fin octobre/début novembre 2005 les quartiers populaires de quelques trois cent communes en France est lourd ; aussi bien en terme matériels (environ 9 000 véhicules incendiés, une centaine de bâtiments publics et de très nombreux mobiliers urbains endommagés ou détruits), humains (plus de 5 000 interpellations et de nombreuses condamnations à de la prison ferme) que psychologiques.

Comme aux Minguettes en 1981, à Vaulx-en-Velin en 1990, à Mantes-la-Jolie et à Sartrouville en 1991, à Danmarie-les-Lys en 1997, à Toulouse en 1998, à Lille en 2000… c'est la mort tragique de deux jeunes et l'implication de la police dans ce drame qui aura été l'élément déclencheur de la révolte d'une partie de la jeunesse vivant dans un quartier populaire de Clichy-sous-Bois.

Cette colère, attisée par les propos insultants et provocateurs d'un ministre de l'Intérieur en campagne préélectorale permanente et par la stratégie du pire mise en œuvre par le gouvernement, s'est ensuite propagée à travers la France dans une véritable surenchère entre quartiers pour obtenir une *"reconnaissance"* médiatique aussi éphémère qu'autodestructrice.

En ces occasions, ces jeunes ont eu recours à leurs modes ordinaires de protestation (même si ceux-ci se retournent contre leurs propres intérêts) au sein même des quartiers où ils ont leurs repères quotidiens, à savoir : affrontements avec les forces de police (symboles de la violence sociale qu'ils subissent au quotidien) et violences incendiaires (pratique tout autant spectaculaire que facile à mettre en œuvre).

Beaucoup se sont scandalisés de la façon dont ces jeunes ont exprimé ce ras-le-bol. Pourtant, par-delà le contexte de désorganisation et de relégation politique qui est le leur, peut-on réellement s'en indigner, quand on a pu observer que les formes plus policées, plus *"classiques"* de contestation de cette injustice spécifique qui est faite aux habitant(e)s de ces quartiers populaires, sont systématiquement disqualifiées, renvoyées le plus ou

Pour en savoir plus

A noter que le Réseau IPAM (Initiatives pour un autre monde) a réalisé un dossier intitulé " Le soulèvement populaires dans les banlieues françaises d'octobre-novembre 2005 " qui compile plusieurs centaines de documents (articles, communiqués, analyses…) réalisés tout au long de ces événements par divers acteurs sociaux. Ce dossier peut être téléchargé sur le site de l'IPAM à l'adresse suivante : http://www.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Dossier_IPAM_Revoltes_urbaines.pdf

Quartiers en friche,

Quartiers en chiffres

Dans le département de la **Seine-Saint-Denis**, qui compte 1,4 million d'habitant(e)s (soit 13 % de la population nationale) :

- ◆ plus de 250 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit 18% de la population du département - ce taux montant à 28 % pour les moins de 20 ans)
- ◆ plus de 120 000 personnes sont demandeurs d'emploi (soit 17 % de la population active du département), 33,1 % sont chômeurs de longue durée. Dans certains quartiers, le taux de chômage dépasse les 25 % et celui des jeunes peut atteindre 50 %.
- ◆ 44 000 personnes perçoivent le RMI (6,1 % de la population du département).
- ◆ 12 % de la population est mal logée ou SDE. Il y a 55 000 demandeurs de logement dont 10 000 en urgence. 5 000 enfants sont sans adresse fixe…

Le quartier de la Grande-Borne à Clichy-Montfermeil, quartier prioritaire de la Seine-Saint-Denis.

Dans le *"quartier prioritaire"* du grand ensemble de **Clichy-Montfermeil (93)**, Zone de redynamisation urbaine (ZRU) où vivent près de 30 000 personnes :

- ◆ 41 % de la population est âgée de moins de 20 ans.
- ◆ le taux de chômage total est de 27,9 % et s'élève à 37,1 % pour les 15-24 ans.
- ◆ 40,3% de la population de plus de 15 ans ne possède aucun diplôme.
- ◆ parmi ceux qui travaillent, 17,7 % sont des salariés précaires.
- ◆ 11,4 % des logements sont vacants…

Le quartier de la Madeleine à Evreux, zone urbaine sensible (ZUS) de 12 000 habitants, particulièrement touchée lors des événements de novembre.

- ◆ les salariés précaires représentent 27,9 % de la population active.
- ◆ le nombre de chômeurs a augmenté de 42,2 % depuis le précédent recensement.

Contre forum du secteur social : un chantier pour la résistance

Deux journées de travail sur les questions liées aux secteurs du social ont été organisées par les fédérations SUD Santé Sociaux et SUD Collectivités territoriales les 4 et 5 novembre 2005. Il s'agissait de faire un point afin de relancer un chantier de réflexion et de lutte après deux années de mobilisation, d'analyse, d'information contre les législation sécuritaires et liberticides.

Les questions posées en cette occasion peuvent paraître simples, mais elles sont essentielles : Comment travailler dans le social ? Comment promouvoir l'autonomie des personnes ? Comment travailler sur l'accès aux droits fondamentaux alors que ceux-ci sont remis en cause par la politique libérale ? (et surtout) Comment organiser la résistance à la délation, au sécuritaire, outils de cette politique ?

Quatre vingt personnes ont pu réfléchir en atelier autour de quatre thèmes (la prévention, l'accès aux droits, le sécuritaire et la psychiatrie, la formation pour quels métiers ?) éclairés par des interventions concises - allant de la législation liberticide au contrôle informatique, en passant par les problématiques de l'exclusion et du sécuritaire en milieu scolaire.

Un certain nombre de pistes pour poursuivre ce travail ont été plus particulièrement mises en avant.

vent à des pratiques *"communautaristes"*, quand elles ne sont pas purement et simplement ignorées ?

Bien que condamnant ces actes dont ils étaient les premières victimes, un grand nombre d'adultes et de familles des quartiers concernés ont affirmé comprendre les raisons de cette révolte fruit d'une situation économique et sociale dramatique que la société française se refuse à voir en temps ordinaire et de l'existence d'un sentiment d'humiliation chez les jeunes.

Des urgences sociales et humaines

La responsabilité fondamentale de cette crise pèse effectivement sur les gouvernements qui n'ont pas su ou voulu combattre efficacement les inégalités et les discriminations qui se cumulent dans ces quartiers de relégation sociale où règnent chômage massif, pauvreté, dégradation des conditions de logement et de vie… emprisonnant leurs habitants dans des logiques de ghettoisation.

Elle pèse aussi sur ces gouvernements qui considèrent les quartiers populaires comme des territoires à reconquérir et qui ont mené et sans cesse aggravé des politiques sécuritaires qui stigmatisent ces mêmes populations comme de nouvelles *"classes dangereuses"* - tout particulièrement les jeunes, victimes au quotidien d'une multiplication de contrôles au faciès, d'humiliations et de provocations.

Le sabotage des actions de prévention, l'asphyxie du monde associatif, la tolérance à l'égard des discriminations quotidiennes, notamment à l'égard des personnes étrangères ou supposées telles en raison de leur faciès, l'état d'une école qui ne peut réduire la ségrégation nous font mesurer aujourd'hui non seulement l'échec mais la redoutable nocivité de ces politiques. Ce n'est pas seulement le langage du ministre de l'Intérieur, ce sont les actes de l'ensemble du gouvernement qui relèvent d'une logique d'apprenti sorcier.

Au-delà, c'est aussi l'incapacité des gouvernements successifs depuis des décennies à faire reculer le chômage massif, l'explosion de la précarité, la crise du logement populaire, la systématisation des discriminations racistes et territoriales, comme la politique d'affaiblissement des services publics et le recul des droits sociaux qui sont apparus en pleine lumière en cette occasion.

De la même façon, la responsabilité du patronat, inspiratrice de politiques économique et sociale synonymes d'exclusion et de précarité, est pleinement engagée. L'installation de nombre d'entreprises dans les quartiers défavorisés - qui s'est fait sous couvert d'exonération fiscales et sociales via l'instauration de zones franches - s'est rarement traduite par une embauche significative parmi les populations des quartiers concernés. Plus globalement,

Une justice sécuritaire

Une justice sécuritaire, par Faujour

Contrairement aux allégations de Nicolas Sarkozy qui affirmait durant les troubles que *"80% des personnes gardées à vue pour leur participation présumée aux émeutes avaient des antécédents judiciaires"*, il s'est avéré que la grande majorité des personnes interpellées dans ce cadre étaient confrontées pour la première fois à la justice.

S'agissant des mineurs : à Bobigny, sur 89 mineurs présentés au tribunal dans le cadre des violences, 37 étaient *"commus"* au plan pénal ou civil, une dizaine d'entre eux bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance ; à Créteil, parmi 77 mineurs déferés mi-novembre, 15 seulement étaient connus par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ; à Nanterre, sur 41 mineurs, 22 étaient *"inconnus en délinquance"*, alors que 13 avaient fait l'objet d'une prise en charge dans un cadre pénal ; à Pontoise, 9 des 42 adolescents présentés étaient suivis par la PJJ… Globalement, les adolescents concernés sont français, ont 16-17 ans, des résultats moyens à l'école, des pères ouvriers ou chômeurs et des mères au foyer ou avec des boulots d'appoints.

Au total, 5 200 personnes ont été interpellées pour leur implication présumée dans les violences urbaines de novembre - soit directement lors de celles-ci, soit en *"poursuite d'enquête"* dans les jours qui ont suivi.

D'après un bilan établi par la Chancellerie au 18 novembre 2005, sur les premières 3 100 gardes à vue : 729 personnes majeures avaient été jugées en comparution immédiate (422 ont été condamnées à des peines de prison ferme dont la durée moyenne se situe entre 6 mois et un an) ; 152 devaient être jugés ultérieurement ; 577 personnes mineures avaient été présentées aux juges des enfants (118 ont été placées sous mandat de dépôt).

Durant toute cette période, c'est une logique de répression et de rendement qui a été mise en place à la demande expresse des autorités qui ont notamment enjoint les présidents de tribunaux à privilégier la comparution immédiate - procédure dans l'urgence qui ne permet pas des jugements équitables tant les personnes poursuivies ne peuvent s'expliquer et se défendre correctement.

De nombreux responsables associatifs, magistrats et avocats ont dénoncé la mise en œuvre d'une *"justice expéditive et d'abattage"* qui, dans un contexte de surenchère politique et médiatique, bafouait plusieurs principes fondamentaux : celui de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la magistrature, celui de l'individualisation des peines, ceux de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs qui privilégient l'éducatif sur le répressif…

avec tout ce que cela implique en matière d'identification hasardeuse des *"coupables"* et de lourdeur des peines (trois mois ferme pour avoir montré ses fesses !). Une telle utilisation de la justice ne peut que renforcer le sentiment chez les personnes poursuivies et leurs proches d'appartenir à une classe méprisée, qui n'a même pas le droit de bénéficier de procédures judiciaires sereines et, pour qui, en matière de justice comme ailleurs, tout est joué d'avance.

L'exclusion dans les entreprises françaises est un constat évident. La discrimination à l'embauche, basée sur les origines, la couleur de peau ou les appartenances sociales, s'est accentuée ces dernières années. Dans le même temps, les organisations politiques et syndicales ont peu à peu déserté les quartiers populaires. Elles se sont montrées incapables de proposer des réponses qui permettent aux populations concernées de trouver toute leur place dans le mouvement social et de faire entendre leur parole dans l'espace politique. Les principales tentatives d'émergence au niveau national de structures animées par des habitant(e)s de ces quartiers ont été soit récupérées soit criminalisées. Constat qui provoque méfiance et éloignement vis-à-vis des formes classiques d'engagement, qui sont perçues comme inefficaces, voire inutiles.

Des réponses répressives et inhumaines

Tout au long de ces événements, alors que nombre d'élus, d'associations, d'habitants essayaient de ramener le calme, le gouvernement a privilégié pour sa part une logique d'affrontement en donnant la priorité à la répression au détriment du moindre signe de dialogue et de médiation. A l'urgence sociale et humaine, il a répondu par l'urgence sécuritaire et inhumaine.

Il a ressorti de l'histoire coloniale une loi d'exception disproportionnée par rapport aux faits auxquels elle était supposée répondre et symboliquement injurieuse, il a instauré une justice à la chaîne et pour l'exemple qui a entraîné de lourdes condamnations au terme de procès expéditifs, il a mis en place de nouvelles mesures encore plus répressives et injustes, dirigées contre les étrangers, contre les familles en difficulté, contre les élèves en échec scolaire…

Abaisser à 14 ans l'âge à partir duquel les enfants peuvent partir en apprentissage, c'est supprimer du même coup l'âge de la scolarité obligatoire et abaisser l'âge légal du travail. C'est remplacer le maître par le contremaître. Il s'agit d'un véritable retour au travail des enfants et d'un sévère coup porté à leurs droits. Signe d'une abdication politique, sociale et scolaire qui va encore renforcer *"l'apartheid"* existant ds ces domaines.

Les victimes de la discrimination et de l'exclusion ont été transformés en responsables de leurs maux. Dans un contexte général où l'Etat social cède peu à peu la place à un Etat pénal au sein duquel la pauvreté, considérée comme une faute, est pénalisée, le gouvernement a une nouvelle fois choisi de faire la guerre au pauvres eux-mêmes plutôt qu'à la pauvreté. Il a profité du désarroi général pour développer encore plus son arsenal répressif et sécuritaire afin de mettre toujours plus de pression sur le monde du travail et tenter d'empêcher que les solidarités s'expriment



Pas de casier social pour les pauvres

En mars 20004, 30 000 travailleurs sociaux défilent à Paris pour exiger le retrait du projet. Cette mobilisation, ainsi que le départ de Sarkozy de son poste de ministre de l'Intérieur, donne un coup d'arrêt à ce texte. Villepin qui lui succède, plus insidieux, propose une expérimentation sur 23 quartiers *"difficiles"*. Une nouvelle mobilisation permet de faire capoter une expérience initiée par le Conseil général de la Marne qui avait demandé à tous les services sociaux d'établir une fiche nominative pour toutes les personnes rencontrées.

Un collectif national unitaire (le CNU), regroupant des syndicats ouvriers ou professionnels et diverses associations ou collectifs, s'est créé fin 2003

Afin de masquer la responsabilité des politiques gouvernementales dans cette crise, les discours réactionnaires et populistes se sont multipliés pour déplacer les problématiques sociales soulevées vers d'autres terrains. Des boucs émissaires ont été désignés à la vindicte populaire. Pour appuyer cette stratégie, l'opinion publique a été sciemment manipulée à coups de mensonges éhontés, notamment sur les auteurs (complot intégriste, racaille organisée, délinquants multirécidivistes…) et sur les causes (immigration clandestine, polygamie, regroupement familial, parents indignes, rappeurs…) de ces événements. Surenchère nauséabonde où l'extrême-droite sort toujours gagnante.

Construire de nouvelles voies pour sortir de l'impasse

Les explosions de l'automne se sont épuisées d'elles-mêmes, un fois la rage de leurs auteurs exprimée. Aujourd'hui, les *"cités"* et les quartiers populaires ne font plus l'actualité. Pourtant, les blessures et les fractures sociales, économiques et culturelles mises à nu lors de ces événements sont toujours aussi présentes. La misère, l'exclusion, les discriminations y demeurent. Dès lors, comment croire que les mêmes causes ne vont pas produire les mêmes effets si d'autres voies que celles qui ont conduit à l'impasse actuelle ne sont pas rapidement ouvertes.

Ce n'est ni un régime d'exception, ni le recours à une *"justice d'abattage"*, ni le marquage de zones discriminées qui vont permettre un rétablissement durable de la paix civile et du dialogue démocratique. Il faut substituer à l'état d'urgence policier un état d'urgence sociale, afin que les actes des gouvernants cessent de contredire la devise de la République.

Restaurer la situation dans les quartiers, c'est rompre avec les politiques de stigmatisation de la pauvreté au profit de solidarités effectives, reposant sur des moyens réels, favorisant la sécurité, la dignité et la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. C'est travailler à l'émergence d'une véritable loi de programmation pour en finir avec les mesures de saupoudrage ou pire encore les marques de mépris comme la transformation de l'apprentissage en mesure de relégation scolaire précoce. Une solidarité nationale authentique doit être au rendez-vous de la reconstruction du tissu social dans les banlieues.

Défendre un plan d'urgence pour les banlieues, c'est aussi poser la question du chômage, des salaires, du logement, des services publics, de l'éducation… dans l'ensemble de notre société puisque cette crise ne se limite ni à une crise des banlieues, ni à une crise de la jeunesse, ni à une crise de l'immigration mais bel et bien à une crise sociale profonde qui touche et mécontente l'ensemble de la population.

Une banalisation de l'état d'exception

Le quartier de la Grande-Borne à Clichy-Montfermeil, quartier prioritaire de la Seine-Saint-Denis.

Instauré initialement pour une durée de 12 jours, l'état d'urgence a été prolongé pour trois mois à compter du 21 novembre 2005 avant d'être finalement levé le 4 janvier 2006.

Cet état d'exception - conçu en 1955 pour accompagner la guerre menée par la France en Algérie puis utilisé une seconde fois en 1985 contre le mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie - est porteur d'un dangereux potentiel liberticide qui a pour effet de restreindre considérablement sur l'ensemble du territoire les libertés tant individuelles que publiques.

Exhumer, dans un but démagogique et d'affichage politique, une loi coloniale de 1955, c'était sciemment envoyer un signal désastreux aux populations discriminées (réduites à la catégorie d'ennemis intérieurs) et à tous ceux qui, notamment au gouvernement et dans la majorité, n'attendaient que l'occasion de libérer une parole xénophobe.

L'état d'urgence autorise l'extension des pouvoirs de police, avec des perquisitions de jour et de nuit, hors le contrôle d'un magistrat ; la restriction d'aller et de venir, dont le couvre-feu, des interdictions de séjour et l'assignation à résidence pour *"toute personne […] dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics"*. Sous l'état d'urgence, il est également possible de restreindre, voire d'interdire la tenue des *"réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre"*, de fermer des *"lieux de réunion de toute nature"*, de *"prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature"*. Il est en outre possible de donner compétence aux juridictions militaires, en concurrence avec les juges ordinaires.

La promulgation de l'état d'urgence au moment même où un retour à la normale s'amorçait dans les quartiers démontre bien que cette mesure exceptionnelle ne s'imposait nullement pour mettre fin aux violences urbaines - d'autant que le gouvernement disposait d'un panel législatif répressif suffisamment étoffé depuis 1955 pour permettre une action des forces de l'ordre sans avoir besoin de recourir à cette surenchère disproportionnée.

Dès lors, comment ne pas penser que l'instauration de cette mesure, puis son maintien bien au-delà des 12 jours initialement annoncés, avait pour seul effet, sinon pour seul objet, d'habituer la population française à vivre sous un régime durable de graves restrictions des libertés publiques… afin de banaliser le recours à cette politique d'exception lors de prochains mouvements sociaux ?

sociaux doivent devenir un élément du contrôle social en acceptant le rôle de délateur, au mépris du secret professionnel, de la confiance des personnes. Ainsi, le projet de loi prévoit que *"tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles est tenu d'en informer le maire"*.

Devenu ministre de l'intérieur en mai 2005, Sarkozy reprend son projet. Certaines mesures ont été mises en place à travers d'autres lois, la vidéosurveillance, la consultation des dossiers sociaux sans commission rogatoire… la logique de ce nouveau texte est la même avec un pouvoir accru du maire. Un matraquage médiatique sur l'insécurité, sur la violence à l'école prépare les esprits sur la nécessité d'agir dès le plus jeune âge. Plusieurs rapports pseudo scientifiques (Bénisti, Hermange, INSERM…) renforcent cette idée.

Le CNU prépare une nouvelle mobilisation pour le mois de mars prochain.